



Jean-Marc MONTEIL

Jean-Marc MONTEIL, Professeur des Universités, Directeur Général de l'Enseignement Supérieur au Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

A ce titre, il a piloté des groupes de travail dit « Groupes Monteil » qui ont permis d'aboutir au « Pacte pour la Recherche ».

**La réponse du gouvernement :
la loi d'orientation et de programmation de la recherche,
« le pacte pour la recherche »**

On comprendrait mal que je fasse une réponse qui soit ici de nature conflictuelle avec l'intervention d'Alain Trautmann. Si nous souhaitons faire avancer les choses, il ne faut pas opposer par principe perceptions et points de vue. Il est utile de rappeler certains faits, et les trois points que vient de rappeler Alain Trautmann sont extrêmement importants, j'en citerai d'autres.

I. LA QUESTION DES JEUNES

Je vais reprendre point par point ce qui a été dit. Nous avons eu l'occasion de discuter avec une partie des représentants de la communauté scientifique et universitaire, lors des débats qui ont présidé à la loi sur la recherche que j'ai moi-même en partie animés, et qui se sont déroulés dans un climat ouvert, sans agressivité, entre scientifiques responsables et qui permettent donc une vision d'ensemble.

1. La politique de recrutement

Concernant les perspectives de création pluriannuelle d'emplois potentiels, notamment pour les dispositifs publics que sont les

organismes de recherche et les universités, il convient de dissocier et de rappeler deux éléments. Nous recrutons en France tous les ans régulièrement entre 3500 et 4 000 enseignants-chercheurs ce qui correspond aux départs en retraite. Généralement on ignore la hauteur quasi mécanique de la publication de ces emplois. Sur le volume de ces emplois, 15 % restent généralement vacants, et constituent « le fonds de roulement » de plusieurs établissements : ils permettent d'accueillir des invités, de faire venir des ATER (Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche), et de donner des possibilités à de jeunes scientifiques. Ces dernières années se sont ajoutés des emplois en création ; l'année dernière 3 000 ont été créés et cette année 2000. Le débat avait certes porté sur une programmation pluriannuelle à une hauteur plus élevée, mais c'est le Parlement qui décide, à travers les lois de finances. Cette année, la publication portera sur 5 500 à 5 800 emplois.

Dans certaines disciplines, la pression au concours est extraordinairement faible, et dans le cas inverse, il ne s'agit hélas pas des champs disciplinaires scientifiquement les plus solides. C'est d'ailleurs étroitement lié à une forme de désaffection scientifique évoquée ce matin. On ne peut pas vraiment parler d'un concours, lorsque deux

candidats, voire un, se présentent pour un emploi. Cette situation existe au niveau de recrutement des professeurs. C'est une difficulté réelle. On ne peut donc pas affirmer qu'il n'existe aucune perspective pluriannuelle d'emploi et aucune création. Dans les prochaines 10 années, 4 000 emplois seront publiés tous les ans dans l'enseignement supérieur et dans l'université, sans compter les organismes et cela hors créations.

puissent mieux s'investir dans la recherche. L'enseignement n'est pas nécessairement une pénalité pour la recherche, au contraire. Il faut donc préserver ce lien enseignement/recherche dans le supérieur, il est capital que ces deux fonctions s'exercent de manière concomitante.

La question n'est donc pas celle du poids de l'enseignement, mais plutôt de la répartition du poids de l'enseignement et de la recherche au sein des établissements d'enseignement supérieur universitaire et des grandes écoles entre les personnes, entre les missions et au long de la carrière. Il faut probablement opérer une meilleure division du travail. Certains enseignants-chercheurs qui ont conduit une importante activité scientifique, éventuellement à un niveau international, car il faut évaluer la recherche à cette aune, ont parfois par la suite une activité nettement moins engagée. Il faut donc laisser aux établissements la capacité d'organiser la gestion de leurs ressources humaines entre différentes missions : recherche, politique internationale, gouvernance, enseignement, responsabilités administratives, que les enseignants-chercheurs assurent aujourd'hui dans leur l'ensemble.

Ainsi, n'est-il pas sain qu'un jeune maître de conférence, tout habité de sa problématique et de son activité scientifiques, assure les enseignements des premières années - les plus difficiles -, avec des cours à construire qui lui prendront un temps considérable, et ait le plus de copies à corriger, tandis que

1. La gestion des ressources humaines

Concernant la rémunération, un engagement gouvernemental a été pris pour porter l'allocation de recherche à 1,5 fois le SMIC et ce niveau sera atteint. Cette mesure revient à rémunérer un allocataire avec un salaire équivalent, voire supérieur, à un maître de conférence débutant au premier échelon, ce qui peut nous interroger collectivement, puisque cela signifie qu'un salaire de maître de conférence débutant est très bas. C'est une vraie question et personne ne le nie : comment attirer les meilleurs chercheurs et enseignants-chercheurs à ce niveau de rémunération ?

Le problème de l'organisation du temps des jeunes enseignants-chercheurs doit être abordé avec beaucoup de sérieux. Il ne sera pas réglé exclusivement par une organisation nationale proposant de baisser significativement l'ensemble des services des jeunes enseignants-chercheurs pour qu'ils

des enseignants-chercheurs dits seniors, qui ont une activité scientifique avec un regard plus éloigné, soient chargés exclusivement des formations doctorales et des masters, alors même que leur compétence pourrait susciter l'appétit scientifique des étudiants des premières années.

Le problème ne réclame donc pas une règle de niveau étatique ou ministériel, mais plutôt une meilleure gestion des ressources humaines interne aux établissements, avec comme expression la plus aboutie une diversification des tâches. Nous nous orientons dans ce sens, en considérant que la modulation de l'activité relève de la responsabilité des établissements, ce qui pose à l'évidence le problème sous-jacent de la gouvernance.

II. L'ANR ET LA QUESTION DE LA CONFIANCE ENTRE MONDES POLITIQUE ET SCIENTIFIQUE

Je voudrais revenir sur l'argumentaire selon lequel l'Agence Nationale de Recherche, beaucoup citée précédemment, concentre les moyens au détriment de ceux accordés aux équipes de recherche à travers les soutiens de base. Je signale que la dimension recherche universitaire est bien présente, puisqu'elle est comprise dans le programme « formations supérieures et recherche universitaire ». Contrairement à ce que beaucoup croient, celle-ci ne se fait pas indépen-

damment des organismes, mais dans les universités, en mixité avec les organismes eux-mêmes.

Le budget de la recherche universitaire aujourd'hui est en croissance. Il correspond à 400 millions d'euros, auxquels s'ajoutent les 300 millions d'euros d'allocations de recherche, soit un total de 700 millions d'euros. Cette enveloppe peut sembler insuffisante dans l'espace du financement scientifique, mais elle constitue néanmoins une contribution très significative aux unités mixtes de recherche, puisqu'elle est parfois supérieure aux financements mêmes des organismes.

Par ailleurs, dans les dotations de l'ANR, et Alain Trautmann le sait comme nous tous, sont prévus les moyens dits techniquement de « préciput », c'est-à-dire des moyens revenant aux organismes et aux universités pour le financement même des laboratoires, après le financement des projets dans l'ANR, puisque c'est une structure de financement de projets. On peut porter un regard critique ou interrogatif sur l'ANR et son évolution, comme sur toute structure nouvelle, mais il faut reconnaître qu'elle a généré pour plusieurs disciplines la possibilité de faire de la recherche à un niveau dépassant l'état de financement habituel des laboratoires. Dans le domaine des sciences humaines et sociales, aux faibles financements, y compris récurrents, et où un microordinateur était considéré comme un équipement important, plusieurs projets aujourd'hui sont financés dans le cadre de l'ANR, à des hauteurs assez

considérables, au point parfois de surprendre les laboratoires peu habitués à ce type de soutien. Tout cela est au bénéfice de la science et aura des effets très structurants sur l'organisation même de certains laboratoires en les conduisant à s'installer dans une nouvelle logique.

L'ANR n'est donc pas le pire des dispositifs, ni le meilleur d'ailleurs. Elle apporte des moyens supplémentaires qui ne viennent pas en diminution des crédits de base. A ce titre, le débat budgétaire dans le cadre de la loi de finances 2007, a été de même nature que les débats antérieurs. On peut certes discuter des conséquences de l'ANR sur la logique même des laboratoires et des équipes, mais ses apports supplémentaires sont une réalité objective.

Un objectif de 3 % du PIB a effectivement été annoncé, mais il ne s'agit pas seulement de financement public. On sait qu'en France le financement privé de la recherche reste extrêmement modeste. Cet aspect a d'ailleurs probablement des conséquences sur les relations entre le monde académique et le monde économique, y compris, ce qu'a dit très justement Alain Trautmann, sur les statuts des chercheurs dans le monde économique et industriel, où le titre de docteur est souvent considéré comme l'expression d'une tendance à prolonger les études et d'une certaine réticence à entrer dans vie active. Cette logique est assez française et n'a pas cours dans la plupart des pays comparables.

III. RELIER LE MONDE ACADÉMIQUE AU MONDE ÉCONOMIQUE

Dans le cadre des réformes entreprises, l'arrêté sur les études doctorales, que peu d'acteurs ont lu, indique très clairement que les relations entre le doctorant, son laboratoire et le monde économique doivent devenir des relations organiquement professionnelles. Cette attitude permettra de reconnaître le jeune docteur non plus comme un étudiant, mais comme un professionnel, qui pendant 3-4 ans s'est confronté à la compétition internationale avec les meilleurs de sa génération sur des objets scientifiques à haute valeur ajoutée.

Des formes d'organisation nouvelles sont susceptibles d'aider à favoriser cette culture mixte entre mondes académique et économique, qui serait très bénéfique aux jeunes chercheurs et à la recherche publique : il s'agit des pôles de recherche et d'enseignement supérieur, d'ailleurs demandés par le mouvement des chercheurs et par les universitaires. Ces pôles ont vocation à établir une coopération formalisée entre acteurs institutionnels sur un site, par exemple entre quatre universités ayant des activités proches dans une grande ville universitaire, afin d'optimiser la production, autour du niveau doctoral principalement et de la recherche qui y est associée. Ainsi si un pôle de recherche et d'enseignement supérieur est formalisé à Lyon dans un établissement public de coopération scientifique, il s'agira

88

La
réponse
du
gouver-
nement

de l'Université de Lyon, et le doctorat ainsi que l'ensemble des publications seront délivrés au nom de l'Université de Lyon. Ce sera aussi le cas pour Marseille, Bordeaux, Toulouse, Montpellier... Cette organisation doit donner une visibilité nationale et internationale nouvelle à la synergie scientifique et aux formations des grandes métropoles universitaires, et augmenter ainsi le niveau d'attractivité de notre pays.

Les réseaux thématiques de recherche avancée (RTRA) sont eux aussi l'expression d'un engagement fort des acteurs de la recherche, accompagné à un niveau élevé de financement par l'Etat.

Une vision optimiste et volontariste, comme la mienne et sans doute celle d'Alain Trautmann, permet de considérer qu'avec, d'une part, une organisation optimisée des relations entre acteurs de la recherche, et d'autre part, une organisation institutionnelle plus coopérative à travers les pôles de recherche et d'enseignement supérieur, il est possible de faire évoluer, chez les décideurs, la représentation de la recherche et de l'enseignement supérieur encore trop affaiblie par certains stéréotypes. Ainsi ne parlera-t-on plus de subvention mais d'investissement à propos de ces activités essentielles pour le développement du pays. Cette évolution semble s'amorcer et les débats devraient sur ce sujet être féconds.

Je terminerai en disant que nous vivons dans le cadre d'une trichotomie entre uni-

versités, organismes de recherche et grandes écoles. Soit on considère cet état comme un handicap, soit on l'organise pour en faire un élément dynamique et positif. Des synergies peuvent exister entre les organisations liées aux RTRA et demain aux pôles de recherche et d'enseignement supérieur. Par ailleurs, un nombre croissant d'élèves d'écoles d'ingénieurs intègre des écoles doctorales, auxquelles d'ailleurs de plus en plus d'institutions différentes sont associées. Les nouvelles organisations doivent donc nous permettre de créer les conditions d'un véritable développement intégré.

Enfin, je voudrais citer un exemple à rebours de l'opinion généralement pessimiste sur la situation de la recherche française. Un débat très fort a eu lieu récemment dans le cadre du processus de Bologne, pour savoir si le séminaire sur les formations doctorales et les écoles doctorales, rassemblant l'ensemble des universités européennes, associées à nos collègues américains, se tiendrait à Oxford ou à Cambridge, ou ailleurs. Nous avons obtenu, grâce à notre action, que ce séminaire, qui a associé 26 pays, se tienne à Nice le 6 décembre dernier.

En effet, l'ensemble de nos partenaires européens ont été très surpris de l'avancée de notre réflexion : ils pensaient que nous étions encore dans un schéma vernaculaire, « gaulois », avec une fermeture complète des modes de formations doctoraux, et ont réalisé qu'il n'en était rien, notamment grâce à l'arrêt des études doctorales et au

décret sur les diplômes en partenariat international.

La France n'a pas à rougir de ses positions. L'auto flagellation n'est pas une attitude acceptable pour construire l'avenir. Même s'il faut être conscient des progrès et

efforts à accomplir, les espaces de compétences sont plus nombreux que les poches de médiocrité. Dès lors la volonté commune des acteurs scientifiques et économiques alliée à celle nécessaire de l'Etat doit nous conduire à occuper les meilleures positions mondiales

Jean-Marc MONTEIL

*Professeur des Universités,
Directeur Général de l'Enseignement
supérieur au Ministère de l'Éducation
Nationale, de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche*

90

La
réponse
du
gouver-
nement

